

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

28 JUN 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 8 mars par Marc GIROUD, président.

PRÉSENTS : Isabelle MEZIERES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Frédéric LE GRAND, Jean-Pierre BEQUET, (Auvers-sur-Oise), Daniel DESFOUX, Nathalie HEBEL PINON, Frédéric ANDRIAMARO (Butry-sur-Oise), Gérard LEROUX, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Jean-Pierre STALMACH (Épiais-Rhus), Stephan LAZAROFF (Frouville), Annie POU CET (Génicourt), Éric COUPPE (Hédouville), Eric BAERT (Hérouville), Christian DUMET (Labbeville), Marion

WALTER (Livilliers), Christian PION (Ménouville), Philippe GUEROUT, Chantal DESHONS, Christophe BUATOIS (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD (Vallangoujard), Bruno HUISMAN, Anne SAGLIER (Valmondois).

ABSENTS : François PELEGRIN (pouvoir à Marc GIROUD) Arronville, Corinne GUERLAIN (pouvoir à Isabelle MEZIERES), Julien SERIGNAC (pouvoir à Jean-Pierre BEQUET) Auvers-sur-Oise.

Effectif du Conseil communautaire :	32
Présents :	29
Votants :	32

Enfance

Multi-accueil d'Ennery information sur la démarche

Annie POU CET, Vice-présidente chargée de l'enfance, indique que la procédure DSP pour le multi-accueil d'Ennery suit son cours. L'ouverture est prévue en octobre 2016. Pour respecter les délais de la procédure et permettre à l'entreprise retenue de préparer efficacement l'ouverture, le vote en Conseil communautaire interviendra le 19 juillet 2016. Le projet de contrat sera adressé 15 jours avant aux membres du Conseil. Du fait des exigences de confidentialité, il ne peut aujourd'hui être fait état de la négociation en cours. Chaque conseiller devra signaler un éventuel conflit d'intérêt et veiller à n'avoir aucun contact avec les entreprises concernées.

Activité économique / Portes du Vexin

DÉLIBÉRATION 2016-40 (finances, économie)

- La Communauté a désigné la SEMAVO en qualité d'aménageur de la ZAC des Portes du Vexin à Ennery.
- La Convention Publique d'Aménagement(CPA) pour la mise en œuvre du programme de la ZAC a été notifiée le 14 juin 2005.
- L'avenant n° 6 à la CPA notifié le 27 mai 2015 a prorogé la durée de la convention jusqu'au 14 juin 2020 pour notamment procéder à l'aménagement et à la commercialisation du Carré Ferrié qui constitue la dernière phase d'intervention sur le parc d'activités. La SEMAVO, maître d'ouvrage va donc passer des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au guide de passation
- Conformément au guide d'achat pour la passation des marchés de la SEMAVO, les marchés passés selon une procédure formalisée sont attribués par la commission des marchés. Cette commission se compose : de 2 membres avec voix délibérative désignés au sein de la SEMAVO et, avec voix consultative, de 2 représentants de la collectivité concédante et 2 suppléants.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ Gérard LEROUX et Daniel DESFOUX titulaires et Jean-Pierre STALMACH et Florence DUFOUR suppléants.

Portes du Vexin CR d'activités 2015

DÉLIBÉRATION 2016-41 (finances, économie)

- Vu l'article L 1523-3 du code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme ayant pour objet de permettre à la Communauté de communes d'exercer son droit de contrôle comptable et financier de l'opération concédée ;
 - Vu la Convention Publique d'Aménagement notifiée le 14 juin 2005 par laquelle la Communauté a confié à la SEMAVO l'aménagement du parc d'activités des Portes du Vexin ;
 - Vu le compte rendu d'activités établi par la SEMAVO présentant les dépenses et les recettes de la ZAC réalisées au 31 décembre 2015 ainsi que les prévisions jusqu'au terme de l'opération.
 Ayant entendu l'exposé de Gérard LEROUX Vice-Président en charge de l'activité économique,
 Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 APPROUVE le compte rendu d'activités portant sur la ZAC des Portes du Vexin établi au 31/12/2015.

Ordures ménagères : statuts

Le Président rappelle la finalité du changement des statuts des syndicats d'ordures ménagères : il s'agit de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale.

Bruno HUISMAN, tout en approuvant la démarche, considère qu'elle est insuffisante, notamment pour ce qui concerne le Smirtom. En effet, 11 communes des Yvelines ont quitté ce syndicat, ce qui est un mouvement important, et une restructuration de l'organisation est engagée. Compte tenu de la place de ces syndicats dans la vie de notre communauté et de nos communes, une refonte de leur organisation suppose une plus grande implication de la communauté et des communes. La fermeture du centre de tri de Vigny doit, en particulier, être analysée non seulement en termes financiers, mais également au regard des emplois sur le territoire.

Le Président rejoint ce point de vue et suggère que la délibération soit complétée pour demander une réflexion sur la gouvernance. En effet, le mode de désignation actuel des délégués est calqué sur celui qui préexistait à la création des communautés. Ce qui est bien pour maintenir un lien fort avec les communes, mais ne facilite pas la relation entre le Smirtom et les communautés. Il pourrait y être ajouté, par exemple, un conseil d'orientation

constitué par les représentants de chacune des communautés, au niveau président ou vice-président chargé des ordures ménagères.

Philippe GUEROUT souligne que les délégués des communes font bien circuler l'information entre les communes et les syndicats.

Jean-Pierre STALMACH demande que les syndicats soient informés directement du sens de la position de la Communauté sur la gouvernance.

DÉLIBÉRATION 2016-42 (*finances, environnement, déchets*)

Modification des statuts du syndicat Smirtom

Vu l'article L5211-5 du CGCT,

Considérant la délibération prise en date du 10 mars 2016 par le syndicat Smirtom qui a voté la modification de ses statuts,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les nouveaux statuts du syndicat Smirtom,

DEMANDE qu'une réflexion soit engagée sur la gouvernance du syndicat afin de mieux prendre en compte la responsabilité exercée dans ce domaine par les communautés.

Modification des statuts du syndicat Tri-Or

Vu l'article L5211-5 du CGCT,

Considérant la délibération prise en date du 15 décembre 2015 par le syndicat Tri-Or qui a voté la modification de ses statuts,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux statuts du syndicat Tri-Or,

DEMANDE qu'une réflexion soit engagée sur la gouvernance du syndicat afin de mieux prendre en compte la responsabilité exercée dans ce domaine par les communautés.

Stationnement gare de Butry/Valmondois

Convention d'occupation de l'aire de stationnement située aux abords de la gare de Butry-Valmondois

DÉLIBÉRATION 2016-43 (*activité économique*)

Vu la délibération 2016-28 du 12 avril 2016 reconnaissant l'aire de stationnement de la gare de Butry/Valmondois d'intérêt communautaire.

Vu la demande de la SNCF de signer une convention d'occupation de cette aire,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer avec la SNCF une convention d'occupation de l'aire de stationnement située aux abords de la gare de Butry-Valmondois.

Boucle du Vexin

Intérêt communautaire des chemins

DÉLIBÉRATION 2016-44 (*voiries, circulations douces*)

- Vu les statuts de la CCSI, et notamment l'article 17.3

« *Circulations douces* :

- *Création, aménagement et entretien de voies de circulation douce, affectées aux modes de déplacement non motorisés, existantes ou à créer*

- *Sont déclarées d'intérêt communautaire, les voies de circulations douces désignées par délibération du conseil communautaire.* »

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE d'intérêt communautaire les voies de circulation douce (hors routes) empruntées par la boucle du Vexin sur le territoire de la Communauté.

Convention avec le Département

DÉLIBÉRATION 2016-45 (*voiries, circulations douces*)

Vu le projet de convention relative à l'aménagement, la gestion et l'entretien des itinéraires de la Boucle du Vexin sur le territoire de la Communauté,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Vidéo-protection des voiries

DÉLIBÉRATION 2016-46 (*voirie, sécurité*)

- Vu le nouveau guide des aides de la Région,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à solliciter pour le projet communautaire de vidéo-protection une subvention de 420 000 € auprès de la Région Ile-de-France.

Musique (EMSI)

Gestion du personnel musique

DÉLIBÉRATION 2016-47

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention Eric COUPPE,

DELEGUE au Bureau la gestion du personnel de l'école de musique, dans la limite des crédits alloués.

Règlement intérieur

DÉLIBÉRATION 2016-48 (*culture, musique*)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention, Eric COUPPE,

ADOpte le règlement intérieur de l'année 2016-2017 de l'école de musique Sausseron Impressionnistes (EMSI), sous la réserve suggérée par Matthieu LAURENT de préciser au 3-2 que seules les habitants des communes volontaires pour participer à l'EMSI bénéficieront des tarifs communautaires,

PRECISE que la participation financière aux charges de la Communauté des communes volontaires sera définie ultérieurement, en fonction des travaux de la CLECT,

DESIGNE, en plus du Président et du Vice-Président chargé de la culture, 3 délégués au Conseil d'établissement de l'EMSI : Annie POU CET, Sylvie JACQUEMIN, Daniel DESFOUX.

Convention avec le SIMVVO

DÉLIBÉRATION 2016-49 (*culture, musique*)

Bruno HUISMAN et Jean-Pierre STALMACH font part du souhait de la Commune d'Épiais-Rhus de quitter le SIMVVO pour intégrer l'école de musique Sausseron Impressionnistes et rapportent leurs échanges avec la Présidente du SIMVVO.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DELEGUE au Bureau la validation de la convention avec le SIMVVO pour les élèves de la Commune d'Épiais

PRECISE que la participation financière de la Commune aux charges de la Communauté sera définie ultérieurement, en fonction des travaux de la CLECT,

AUTORISE le Président à signer la convention avec le SIMVVO qui sera validée par le Bureau.

Équipement phonique des salles

DÉLIBÉRATION 2016-50

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 4 abstentions, Eric COUPPE, Christian PION, Chantal DESHONS, Philippe GUEROUT.

DIT que les éventuels équipements phoniques des salles servant à l'école de musique Sausseron Impressionnistes sont à la charge de la Communauté, au même titre que les instruments.

CIG affiliation volontaire

DÉLIBÉRATION 2016-51 (*Administration générale*)

Considérant que rien ne s'oppose à la demande d'affiliation volontaire au Centre Intercommunal de Gestion émanant de la commune de Plaisir et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine-et-Oise,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DONNE SON ACCORD à ces deux affiliations.

FPIC

Le Président expose que la Communauté vient de recevoir la notification des montants du FPIC (part communautaire et part communale) : les sommes demandées aux 3 nouvelles communes membres ont considérablement augmenté (multiplication par 4) et sont, de ce fait, beaucoup trop lourdes à supporter pour chacune de ces communes. Il a réuni la Commission des finances le 21 juin pour examiner les possibilités de prendre en charge sur le budget communautaire 2016 l'ensemble du FPIC (part communautaire et part communale). Bien que ceci n'ait pas été prévu au budget primitif, il semble que ce soit possible ; une étude plus détaillée devant être faite (budget 2016 anticipé) pour proposer au Conseil communautaire un rééquilibrage budgétaire.

Éric COUPPE demande ce qu'il en sera pour 2017.

Le Président précise que si le Conseil décidait de prendre en charge la part communale du FPIC, cette décision ne vaudrait que pour 2016 ; une nouvelle délibération étant nécessaire chaque année.

Florence DUFOUR estime qu'il devrait être possible de prendre en charge la part communale du FPIC sur le budget communautaire sans, pour autant, toucher aux réserves financières de la Communauté.

Le Président mettra cette question à l'ordre du jour du Conseil prévu le 19 juillet pour la DSP du multi-accueil d'Ennery ; la date limite pour délibérer sur la prise en charge de la part communale du FPIC par la Communauté étant le 3 août.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président,
Marc GIROUD